

Compte rendu réunion

Association Cournon Le Cendre CAT NAT

24 novembre 2018 – Salle Louise Michel

ASSOCIATION COURNON – LE CENDRE DEFENSE CAT-NAT
Siège social: 6 rue Condorcet 63800 Cournon

L'ensemble des adhérents de l'association « Cournon Le Cendre CAT NAT » été convié à une réunion d'information le 24/11/2018 à 9H à la salle Louise Michel à Cournon.
Fin de la réunion à 12H.

Mot de bienvenue

Ouverture de la séance d'information par Mme Bichon Marie-Thérèse, présidente de l'association CAT NAT.

- Mme Bichon explique le but de la signature du papier donné aux adhérents qui participent à la réunion. C'est une décharge de responsabilité de l'association qui est là pour informer et conseiller ses adhérents mais qui ne peut être tenue responsable du résultat obtenu par les adhérents auprès des assurances.
- Rappel : le recours pour 2017 a été refusé : il n'y aura pas de déclaration sécheresse pour 2017. Pour 2015, l'avocat de l'association tente de faire annuler la non reconnaissance pour un vice de forme. Si la décision est annulée, il faudra attendre que la commission se réunisse à nouveau et rende sa nouvelle décision.
- L'association conseille toujours aux adhérents de travailler avec un expert d'assuré pour défendre leurs dossiers et de prendre régulièrement des photos datées de l'évolution de leur sinistre.
- Les personnes n'ayant pas déclaré leur sinistre dans les 10 jours après l'arrêté préfectoral ont encore le temps de le faire (la loi laisse 2 ans maxi après la date de l'arrêté).

9H30 : la parole est aux intervenants

Un grand merci aux intervenants présents :

Société **SIC INFRA 63** : ingénierie & expertise géotechniques – Représenté par Monsieur MARTINEZ
Société **FY INGENIERIE** : Bureau d'étude structures – Représenté par Monsieur NEGRE
Société **AUVERGNE TER PLEIN** : maçonnerie - Représenté par Monsieur VINCENT

La société SIC INFRA 63

La société est instaurée dans la région depuis longtemps. Elle a connu l'arrêté de sécheresse de 1990.
Les sols de notre région sont sensibles aux phénomènes de sécheresse puis réhydratation des sols qu'on appelle aussi sinistre de 2^{ème} génération.

Les types de mission d'une étude de sol :

- Démontrer que le sinistre est dû ou pas à la sécheresse (1^{er} degré d'étude). On recherche si on est bien en zone sensible. Si oui et qu'il y a eu un arrêté de sécheresse à date, la corrélation entre le sinistre et la sécheresse est démontrée.
- Donner un avis sur les risques d'évolution (2^{ème} degré d'étude) et sur les solutions techniques à apporter.

L'étude de sol ne doit donc pas être trop minimaliste.

Nous conseillons de faire une étude de sol complète pour déterminer les solutions possibles pour la réparation du sinistre, et pas uniquement le 1^{er} degré d'analyse.

Rappel : la loi nous permet de choisir notre bureau d'étude.

Conseil : Le compte rendu de l'étude de sol appartient à celui qui le règle. Mais il est souhaitable d'essayer de le récupérer car il constitue la base sur laquelle les réparations vont pouvoir être envisagées.

Question d'un adhérent : pourquoi faire une étude de sol pour prouver la sensibilité du sol alors qu'il existe déjà une carte recensant les zones sensibles ?

→ Les cartes sont assez imprécises, elles définissent de grands ensembles, mais ne suffisent pas. Des différences énormes de type de terrain peuvent exister même séparés par 50 mètres de distances seulement.

SOCIETE FY INGENIERIE

La plus-value d'un bureau d'étude structure se situe entre le rapport géotechnique et le maçon. Il traduit le rapport géotechnique en termes pratiques et concrets pour le maçon. C'est ce qui va permettre au maçon d'effectuer un devis et un travail de qualité. Il est donc essentiel de faire une étude de structure si on veut que la solution soit pérenne.

Conseil : une bonne étude de sol devrait toujours contenir la reconnaissance des fondations de la maison.

SOCIETE AUVERGNE TERR PLEIN

Il existe 4 types de solutions sur des sinistres de type sécheresse :

- L'injection de résine : si l'étude conclut que la résine est possible et que les désordres sont plutôt minimes, la résine constitue un moyen de réparer la maison. MAIS il faut que l'étude de sol et de structure soient faites. Auvergne Terr plein ne travaille pas avec la résine (il existe des sociétés spécialisées dans cette activité).
- La pose d'une géomembrane : on ne touche pas aux fondations de la maison. On pose une géomembrane qui empêche l'hydrométrie de varier. Plutôt conseillée sur des désordres minimes. Il n'y a pas de garantie décennale mais le coût est moindre que les autres solutions.
- La reprise des fondations : on creuse jusqu'à 2 mètres maxi les fondations et on rajoute du béton.
- Les micropieux : on recherche avec une foreuse la limite entre le terrain instable et le terrain stable. On installe les micropieux tout autour de la maison en fonction des résultats de la foreuse.

Scéance de questions :

- Une géomembrane doit-elle obligatoirement faire le tour de la maison ?
→ Chaque cas est particulier : il faut venir sur site pour répondre aux questions.
- Quel temps moyen entre l'analyse de sol et la réponse ?
→ En moyenne 6 mois à partir du 1er contact pour avoir la réponse.
- Si l'étude de sol n'est pas correcte as ton un recours possible ?
→ Malheureusement il faut faire une autre étude si besoin en fonction de la solution envisagée.

Nous restons à votre disposition si vous avez des questions. Nous ferons notre possible pour y répondre.

Fait le 30 novembre 2018 à Cournon d'Auvergne

Le Guilloux Sandrine, secrétaire, pour l'association Cournon Le Cendre CAT NAT.